



NOUVELLES DE GOPAC

VOLUME 2, NUMÉRO 1/Septembre 2002

Le Sénat et la Chambre des communes du Canada, le Centre parlementaire et John Williams, député et président du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, ont le plaisir d'annoncer la tenue de la Conférence mondiale des parlementaires contre la corruption, qui aura lieu du 13 au 16 octobre à Ottawa, Canada. Cette conférence mondiale réunira jusqu'à 200 parlementaires de toutes les régions du monde, qui s'intéressent au bon gouvernement et à la lutte contre la corruption.

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur le site Web officiel de la conférence, à www.parlcent.ca/anticorruption/gopac.html.

GOPAC ACCUEILLE LE MONDE!

John Williams, député, Parlement du Canada



Dans notre monde moderne et complexe, la distinction entre le rôle du parlement et celui du gouvernement est souvent floue et mal comprise. Les électeurs, et sou-

vent aussi les parlementaires, ne voient pas dans ces deux institutions deux entités séparées, le gouvernement ayant pour tâche de gouverner le pays et le parlement ayant la responsabilité d'obliger le gouvernement à rendre compte de ses actes.

C'est pourquoi je suis très heureux d'accueillir des délégués du monde entier à la conférence inaugurale de GOPAC. Je suis convaincu que cette rencontre marquera un tournant décisif puisqu'elle réunira des parlementaires de partout dans le monde, qui partagent les mêmes idées et qui sont résolus à chercher ensemble des moyens de lutter contre la corruption.

Pour gagner ce combat, les parlementaires doivent comprendre leur rôle et exercer leur prérogative de demander des comptes aux gouvernements. Un des principaux défis, pour GOPAC, consistera donc à améliorer l'efficacité des parlements pour en faire de véritables institutions de reddition de comptes et pour veiller à ce que les gouvernements soient vraiment responsables – non seulement

devant leur assemblée législative, mais également devant le peuple – de la façon dont ils dépensent leurs recettes fiscales, gèrent l'économie et fournissent des services.

La conférence de GOPAC réunira un certain nombre de sections régionales de l'organisation, dont deux qui viennent d'être constituées, une en Amérique latine et l'autre dans la Fédération de Russie. GOPAC se veut une organisation-cadre offrant du soutien aux sections régionales qui voudront organiser des activités diverses, notamment de formation, de recherche et d'amélioration de leur assemblée législative. Chaque section régionale apportera son expérience particulière de la corruption et établira ses propres stratégies pour lutter contre ce fléau dans sa région du monde.

Très souvent, les conférences sont des activités ponctuelles qui n'offrent pas d'occasions de suivi. Ce n'est pas le cas de la conférence de GOPAC. Il s'agit d'une conférence inaugurale, qui permettra de mettre sur pied une organisation capable de se développer pour atteindre sa vitesse de croisière et assurer une certaine continuité. C'est pourquoi l'ordre du jour prévoit notamment l'adoption de l'acte constitutif de GOPAC et la création de son conseil d'administration, qui se composera de trois membres du bureau de chaque section régionale.

Dans ce numéro

GOPAC accueille le monde	1
Le Centre parlementaire et GOPAC	2
Le problème de la corruption dans le processus de démocratisation des pays postcommunistes	3
Le combat contre Goliath...	4
Démarches auprès du parlement allemand pour qu'il se joigne à GOPAC	5
Quand les taureaux se battent, c'est l'herbe qui en souffre	6
Points de contact	7

L'organisation repose sur le principe de l'aide mutuelle, plutôt que sur le concept selon lequel « certains ont des problèmes et d'autres ont des solutions ». Personne n'est à l'abri de la corruption, où que ce soit dans le monde. On n'a qu'à penser aux célèbres affaires Enron et WorldCom, en Amérique du Nord, qui ont obligé les gouvernements (en particulier celui des États-Unis) à faire le point et à renforcer les règles de gouvernance des entreprises.

Les parlementaires sont au coeur même de la gestion des affaires publiques. C'est à nous qu'il incombe de tenir les gouvernements responsables et d'approuver les lois qui régissent notre société. Bien que les ONG, les universitaires et les autres organisations aient déjà effectué beaucoup de recherche sur cette question et contribué largement à dénoncer la corruption, il revient clairement aux parlementaires de prendre des mesures concrètes à cet égard.

Puisqu'elle s'occupe de corruption, GOPAC doit se montrer irréprochable, compétente, capable et organisée. C'est pour cette raison que l'organisation et ses sections vont conclure un contrat de gestion avec une organisation non gouvernementale (ONG) vouée au bon gouvernement. Cette collaboration nous donnera accès à

un secrétariat professionnel, mais surtout, elle garantira que les ressources financières seront gérées par des professionnels, et non par des politiciens. Le Centre parlementaire, une ONG d'Ottawa qui travaille depuis de longues années à l'amélioration de la gestion des affaires publiques, fera donc office de secrétariat pour notre organisation mondiale.

Le fait que des parlementaires du monde entier reconnaissent la nécessité d'agir sur ce front, ainsi que le nombre d'inscriptions reçues jusqu'ici pour la conférence, montrent bien que GOPAC bénéficie de nombreux appuis. Le concept sur lequel repose GOPAC a éveillé l'intérêt de nombreux parlementaires résolus à se battre pour l'intégrité de leur parlement et le développement de leur société.

J'ai hâte de vous rencontrer à Ottawa en octobre. Ensemble, nous pourrions former une organisation qui travaillera à mettre en place un monde meilleur, libéré des fléaux de l'intimidation et de la corruption.

John Williams est député de la circonscription de St. Albert. Il est également président du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes et président intérimaire de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption.

GOPAC ET LE CENTRE PARLEMENTAIRE



GOPAC étant une organisation d'élus, ses membres fondateurs estiment que son travail doit être dirigé activement par des élus. Ils jugent également important de pouvoir compter

sur un soutien professionnel dans l'exercice de leurs activités et de confier la gestion de toutes les ressources financières à une organisation sans but lucratif ayant fait ses preuves en matière de gestion financière responsable. Cette approche représente la meilleure façon de combiner leadership politique et fourniture efficace, à faible risque, de programmes et de services.

Le Centre parlementaire, qui est une organisation non gouvernementale sans but lucratif de ce genre, assure des services de secrétariat pour le député John Williams et le groupe international de parlementaires qui a travaillé à la création de GOPAC. Le Centre parlementaire a été fondé

en 1968 dans le but de soutenir le Parlement du Canada et ses comités. Au fil des années, il a également fait office de secrétariat pour diverses rencontres et organisations interparlementaires, dont le nombre ne cesse de grandir. Parallèlement à ces deux rôles, le Centre parlementaire participe depuis une dizaine d'années à diverses initiatives de coopération au développement afin de renforcer les parlements et leurs organes un peu partout dans le monde.

Le directeur général du centre, Robert Miller, et son personnel assurent ces services dans le cadre de leurs activités courantes. En raison de la lourde charge de travail qu'entraînera la tenue de la conférence à Ottawa, du 13 au 16 octobre 2002, et grâce à l'aide financière de l'Institut de la Banque mondiale, une équipe et un bureau de projet plus structurés ont été mis en place à l'intérieur du centre.

La responsabilité de la gestion courante du secrétariat de GOPAC a été confiée à Martin Ulrich, un des associés principaux du centre. M. Ulrich, qui a travaillé pendant plus de 30 ans pour le gouvernement fédéral du Canada, est spécialiste des pratiques budgétaires et des relations

entre parlements et gouvernements. D'autre part, Meaghan Campbell est maintenant agente de programme à temps plein pour GOPAC, tout en demeurant le principal point de contact avec les membres de l'organisation. Elle possède une longue expérience des affaires africaines et des relations internationales. Deux spécialistes à temps partiel complètent l'équipe : Geoff Dubrow prépare de la documentation de conférence sur la supervision parlementaire et la lutte anticorruption, en plus de donner des conseils sur les programmes, tandis que Jeff Holmes, spécialiste en communications, s'occupe de tous les aspects des communications et assure la liaison avec les médias.

Les responsables des programmes permanents du centre en matière de développement parlementaire régional en Afrique, en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient et en

Europe de l'Est rattachent en outre leurs travaux dans ce domaine aux activités de GOPAC et de ses réseaux régionaux de lutte contre la corruption.

La lutte contre la corruption et, de façon plus générale, le renforcement de l'efficacité des parlements font partie intégrante du travail du centre depuis un certain temps. On trouvera de l'information sur l'ensemble de ses programmes, de même qu'une section séparée sur la conférence de GOPAC prévue pour octobre, sur le site Web du centre, remanié récemment, à www.parlcent.ca. Il est également possible de communiquer avec Meaghan Campbell, au (613) 237-0143, poste 319, ou à campbme@parl.gc.ca. Le Centre parlementaire sera heureux de recevoir vos commentaires et vos questions sur son site Web, ses programmes et la conférence de GOPAC.

LE PROBLEME DE LA CORRUPTION DANS LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION DES PAYS POSTCOMMUNISTES : LE CAS DE LA GEORGIE

M^{me} Londa Esadze, présidente du conseil consultatif indépendant du parlement de la Géorgie



Toute transition démocratique amène une transformation des structures politiques officielles de l'État. Elle suscite de nouvelles normes et de nouvelles attentes en matière de politiques, et pourtant, il en est rarement question parmi les élites politiques et la population des États visés. Il en découle souvent une corruption généralisée,

dont le contrôle dépend dans une très large mesure de la nature précise des activités de corruption.

Dans les pays de l'ancienne Union soviétique, deux ensembles d'institutions – les unes officielles, celles de la démocratie et de l'économie de marché, et les autres officieuses, celles de la corruption – coexistent côte à côte. Comme beaucoup d'autres pays qui traversent une transition de ce genre, la Géorgie connaît de graves problèmes économiques. La mise en oeuvre lente et incomplète des méthodes et des mécanismes de gestion de l'économie de marché et des institutions pertinentes, les graves échecs de la politique financière, la corruption des structures étatiques et bien d'autres éléments ont multiplié les occasions d'affaires « au noir ».

Les personnes qui brassent ces affaires « au noir » choisissent d'offrir des pots-de-vin à des fonctionnaires afin d'obtenir la protection des structures de l'État. Il est

intéressant de souligner que ce processus n'est pas unilatéral. Il se développe des liens très forts entre les fonctionnaires corrompus, les gens d'affaires travaillant dans l'illégalité et les organisations criminelles. Ce processus devient donc global, en raison de l'importance des capitaux en cause.



Au niveau de l'État, il existe un certain nombre de groupes et de clans qui font une place aux fonctionnaires corrompus et à ceux qui se livrent à des activités illégales. Compte tenu de tous ces facteurs et des intérêts économiques en jeu, les personnes en cause tiennent à maintenir le statu quo.

Les gens d'affaires ne se fient pas à l'État pour protéger leurs biens et leurs intérêts économiques, et cherchent par conséquent à obtenir cette protection en traitant avec des fonctionnaires. En même temps, la corruption s'est transformée en système organisé dans un certain nombre d'agences, d'institutions et d'organismes gouvernementaux. Compte tenu de l'énorme influence de certains fonctionnaires corrompus, un mécanisme très efficace de « poids et contrepoids » se développe à l'intérieur du système et réduit considérablement les chances de dénoncer et de prévenir la corruption.

Il faut une approche plus globale puisque les campagnes anticorruption visant les fonctionnaires sur le plan individuel ne semblent efficaces que dans les pays où les institutions

démocratiques officielles et l'économie de marché sont bien en place. La stratégie devrait faire porter les efforts sur l'érosion des structures corrompues et le renforcement des fragiles institutions de la démocratie et du marché.

Londa Esadze préside le conseil consultatif indépendant du parlement de Géorgie depuis 1997. Elle a apporté son expérience de députée à cette organisation, qui a joué un rôle décisif dans le processus de lutte contre la corruption et de création d'une politique en ce sens en Géorgie. M^{me} Esadze est l'auteure de plus de 30 publications et monographies. L'article publié ici est un extrait d'un texte plus long. Pour obtenir la version intégrale de ce texte, veuillez communiquer avec M^{me} Esadze à londaesadze@hotmail.com.

LE COMBAT CONTRE GOLIATH...

P.K. Pal

Conseiller en gouvernance d'entreprises pour le cabinet d'avocats Flavell Kubrick LLP d'Ottawa et membre du conseil d'administration de la section canadienne de Transparency International



La corruption existe depuis des temps immémoriaux, et la plupart des systèmes juridiques se sont dotés de dispositions pour la combattre. Le point faible a toujours été l'application de ces dispositions. La véritable explosion de corruption que le monde a connue depuis les années 90 peut être associée à la

disparition des barrières datant de la guerre froide, à la popularité grandissante d'Internet, à l'augmentation des voyages, à la capacité de se procurer plus facilement des biens matériels et à l'assouplissement des tabous sociaux et religieux. Bien que tous ces éléments contribuent au bien-être de l'humanité, ils ouvrent également la porte à une plaie appelée corruption, qui atteint maintenant des proportions d'épidémie. Or, les épidémies ne connaissent pas de frontières.

La corruption prospère dans tous les pays. C'est aujourd'hui un produit aussi international que tous les autres en cette ère de mondialisation. Malheureusement, la réponse juridique à ce mal répandu demeure faible. Il faut trouver un antidote mondial au poison de la corruption, et les parlementaires du monde entier peuvent jouer un rôle clé dans cette quête.

Les recours juridiques sont limités par les frontières, et les lois nationales varient selon les pays. D'un autre côté, le droit

international est faible puisqu'il est fondé sur des conventions, qui n'ont que l'efficacité que chaque pays signataire veut bien leur accorder. Historiquement, les instances judiciaires internationales n'ont réussi à punir que quelques types de crimes, par exemple la piraterie en haute mer et l'esclavage. Les sanctions, même pour des crimes haineux comme les génocides et les crimes contre l'humanité, n'ont pas encore le soutien universel des nations. Il n'est donc pas étonnant que la corruption, qui constitue un crime moins grave, ne suscite pas beaucoup d'intérêt sur la scène internationale. Bien qu'elle soit en train d'en préparer un avant-projet, l'Organisation des Nations Unies n'a toujours pas de convention anticorruption.

La Convention de 1997 de l'OCDE vise à lutter contre la corruption des fonctionnaires étrangers. Elle a été critiquée pour plusieurs faiblesses, sur les plans de la facilitation des paiements, des possibilités de déductions fiscales et des cadeaux politiques. En outre, le processus de ratification a été extrêmement lent dans certains des pays signataires. Mais l'enquête menée par Transparency International en mai 2002 a révélé un fait encore plus inquiétant, à savoir que cette convention n'est ni bien connue, ni appliquée de façon générale. Elle n'a donné lieu jusqu'ici à aucune poursuite. De plus, la corruption recouvre de nombreux autres formes de mauvaise gestion des affaires publiques : le manquement volontaire à ses devoirs, même sans échange de faveurs, constitue aussi de la corruption.

La convention de l'OEA, plus ancienne (1996), est plus générale et s'applique à d'autres infractions que la simple corruption de fonctionnaires étrangers. Les pays signataires sont tenus de mettre à jour leurs lois nationales pour interdire certaines formes définies de corruption nationale et transnationale. Bien qu'elle ait été ratifiée par presque tous ses signataires, il semble que les tempêtes politiques et économiques qui secouent la zone de l'OEA aient incité de nombreux pays à remettre à plus tard son entrée en vigueur et sa mise en application. Ses signataires n'ont commencé que récemment à discuter de mécanismes de surveillance internationale pour évaluer mutuellement leurs activités de mise en oeuvre.

Ces conventions doivent devenir réalité!

La corruption est aussi forte que Goliath. Elle est alimentée par la soif de possession et de pouvoir de tous les humains de la planète, et elle n'est confinée ni aux pays riches ni aux pays pauvres. Les forces qui travaillent pour la corruption sont beaucoup plus nombreuses et plus puissantes que les quelques coalitions, comme GOPAC, qui cherchent à les contrer. La seule récompense, pour les champions de la lutte contre la corruption, c'est le sentiment du devoir accompli – ce qui n'est pas vraiment un incitatif de carrière! La philanthropie et l'altruisme ne pèsent pas bien lourd en regard de la richesse et des biens de ce monde. Les obstacles sont énormes et les récompenses rares, mais la satisfaction que procurent les victoires, même limitées, dans cette guerre est grande.

EUROPE : DESMARCHES AUPRES DU PARLEMENT ALLEMAND POUR QU'IL SE JOIGNE À GOPAC

Anke Martiny, ancienne députée

Anke Martiny, une ancienne députée du parlement allemand qui a été élue vice-présidente de la section allemande de Transparency International en septembre, a récemment pris contact avec les leaders de tous les groupes parlementaires représentés au parlement allemand (Bundestag) et avec le président de la chambre afin d'inviter les députés allemands à se joindre à GOPAC. Ils pourraient en particulier contribuer à la création d'un groupe européen de GOPAC avec des députés du Parlement européen ou d'autres parlements nationaux d'Europe.

L'Allemagne a vécu il y a deux ans un grave scandale de corruption mettant en cause l'ancien chancelier Kohl et ses partis (CDU/CSU). L'enquête du comité parlementaire spécial chargé de l'affaire pourrait s'étirer jusqu'à la fin du mandat électoral de quatre ans, en septembre, mais il n'est pas certain que le comité obtienne vraiment des résultats substantiels. Tous les partis ont entamé des discussions sur une nouvelle loi touchant le financement des partis. Cette loi sera prête au printemps prochain et aura donc déjà une influence sur la campagne électorale de l'automne.

L'an dernier (2000), au cours d'une rencontre entre Transparency International et tous les députés qui

s'intéressent aux questions de transparence, M^{me} Martiny a franchi une première étape pour intéresser les députés allemands à l'initiative de John Williams. Jusqu'ici, seuls deux députés du groupe parlementaire social-démocrate, le professeur Ernst-Ulrich von Weizäcker et Dagmar Schmidt,



ont manifesté de l'intérêt pour GOPAC. Il faut espérer que tous les partis répondront à l'appel cette fois-ci.

AFRIQUE : QUAND LES TAUREAUX SE BATTENT, C'EST L'HERBE QUI EN SOUFFRE

Par Musikari Kombo, député, Kenya
Président de l'APNAC – Kenya



Même s'il est clair que l'adoption de mesures législatives anticorruption pose des problèmes, les parlementaires doivent profiter de leur rôle de législateurs pour augmenter la transparence. On estime généralement que les parlements doivent mener la bataille contre la corruption en s'assurant que les gouvernements rendent efficacement des comptes à leurs citoyens. C'est pourquoi les parlementaires doivent se battre pour un meilleur équilibre du pouvoir entre les institutions exécutives, législatives et judiciaires.

Le rôle des parlementaires demeure avant tout national et local, puisqu'ils font le lien entre l'État et ses commettants. Mais ils doivent aussi se tourner vers l'extérieur et comprendre que les questions d'intérêt public comme la corruption transcendent maintenant les frontières nationales et ne peuvent pas être résolues uniquement, ni même principalement, à l'échelle nationale.

En Afrique, on dit souvent que « quand les taureaux se battent, c'est l'herbe qui en souffre ». Tant que les parlementaires, qui sont les leaders de la nation, ne travailleront pas à l'unisson pour résoudre un certain nombre de problèmes, quelle que soit leur allégeance politique, la population qui les a élus en souffrira. C'est de cette prémisse que sont nés le Réseau de parlementaires africains contre la corruption (APNAC) et sa section kenyane.

APNAC – Kenya

- Depuis sa fondation en 2001, l'APNAC – Kenya travaille activement à la lutte contre la corruption et à la promotion du bon gouvernement. Voici certaines de ses principales réalisations :
- Les membres de l'APNAC – Kenya ont contribué à lancer et à alimenter le débat sur l'amnistie et la justice transitoire au Kenya.
- Ils poursuivent leurs pressions sur les secteurs public et privé, les donateurs et les missions étrangères pour qu'ils participent à la lutte contre la corruption.
- Les membres de l'APNAC ont écrit des articles et des rapports qui ont été présentés dans le cadre de séminaires, de conférences et d'ateliers locaux et internationaux; certains de ces textes ont été compilés, publiés et diffusés dans divers médias.

L'APNAC – Kenya a fait pression avec succès sur les parlementaires, qui ont voté contre le projet de loi modifiant la



constitution le 14 août 2001. Avec le rejet de ce projet de loi fondamentalement déficient, les dons des différentes agences d'aide ont cessé. Le gouvernement a alors décidé de créer une unité policière de lutte contre la corruption (ACPU).

- Les membres de l'APNAC – Kenya ont travaillé activement en étroite collaboration avec le bureau du procureur général au sujet de questions touchant la politique et la rédaction des textes législatifs.
- L'APNAC – Kenya était représenté à la dixième Conférence internationale sur la lutte contre la corruption (IACC) qui s'est tenue à Prague du 7 au 10 octobre 2001. Deux de ses membres y ont présenté des exposés. Il convient de souligner que la délégation kenyane à cette importante conférence se composait d'intervenants de divers secteurs; elle a fait une déclaration d'engagement conjointe et a constitué une coalition nationale anticorruption à son retour au Kenya.

La section kenyane de l'APNAC a été fondée en février 2001 grâce aux efforts de l'honorable Musikari Kombo, député de la circonscription de Webuye et ancien président du comité parlementaire spécial de lutte contre la corruption, constitué en 1998 afin d'étudier la corruption et ses effets au Kenya. Le comité spécial a produit un rapport, appelé couramment « rapport Kombo », qui contenait la fameuse « liste de la honte ». Pour communiquer avec l'APNAC – Kenya : P.O. Box 1798, 00200-City Square, Nairobi, Kenya (à l'attention de M^{me} Eve Lwembe, apnackenya@yahoo.com, et copie à advocacy@tikenya.org).

POINTS DE CONTACT AVEC GOPAC

Président intérimaire de GOPAC

John G. Williams, député
Immeuble de la Justice, bureau 510
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0A6
Courriel : willij0@parl.gc.ca



Secrétariat provisoire de GOPAC

Centre parlementaire
255, rue Albert, bureau 802
Ottawa (Ontario), Canada
K1P 6A9
Courriel : parlcent@parl.gc.ca
Site Web : www.parlcent.ca



Parliamentary Centre

POINTS DE CONTACT REGIONAUX

Afrique

Jennifer Kukunda
APNAC Secretariat
Parliament of Uganda, Parliamentary Building
P.O. Box 7178, Kampala, Ouganda
Tél. : 256-7740-3368
Télec. : 256-235461
Courriel : apnacsec@parliament.go.ug

Asie du Sud-Est

Son Chhay
Coordonnateur de SEAPAC et député
Édifice de l'Assemblée nationale
Phnom Penh, Cambodge
Tél./télec. : 855-2321-3913
Cellulaire : 855-12-858857
Courriel : sonchhay@forum.org.kh

Amérique du Nord

Bureau de John G. Williams, député
Immeuble de la Justice, bureau 510
Chambre des communes
Ottawa, ON Canada K1A 0A6
Tél. : 613-996-4722
Télec. : 613-995-8880
Courriel : willij0@parl.gc.ca

Russie

Valery Galchenko
1, Okhotny ryad Str.,
Moscou, 103265, Russie
Tél./télec. : 7-095-292-91-65

Europe

Eluned Morgan
ASP 13G254
rue Wiertz, 60
B-1047 Bruxelles, Belgique
Tél. : +32 (0) 2 284 7457
Télec. : +32 (0) 2 284 9457 ou 32-2284-9530
Courriel : emorgan@europarl.eu.int

Nouveaux états indépendants

Volodymyr Stretovych
Verkhovna Rada Ukrainy
M. Grushevskogo str., 5
01008 KIEV Ukraine
Tél. : (38044) 255-40-26
Courriel : stretovych@rada.gov.ua

Amérique latine

Sénateur Singer
Montevideo, Uruguay
jasinger@parlamento.gub.uy

Secrétariat de LAPAC

Sra. Victoria Eugenia Valencia
Av. Auro Soares de Moura Andrade N° 5644
Piso, Sala 16 - CEP: 01154-060
Barra Funda
Tél. : (5511) 3824 6102 / 6103 / 6136 / 6138
Télec. : (5511) 3824 0627
Courriel : sejecutiva@parlatino.org.br